

# DÉPÔT SEULEMENT

CAS - 18M  
C.P. - P.L. 112  
Loi sur le tabac

## MÉMOIRE

**Consultations particulières** et auditions publiques dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 112, *Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives*

Présenté par : CADRIN MACHINES INC  
50, Route Lallemand  
Lévis, (Quebec)  
G6V 9E2

Tél. : (418) 835-5199  
Fax : (418) 835-5166  
Web : [www.cadrin.com](http://www.cadrin.com)

Répondant : M. Robert Cadrin  
Président – Directeur général  
Courriel : [robert@cadrin.com](mailto:robert@cadrin.com)

Le 31 mai 2005

Lévis, le 31 mai 2005.

Monsieur Philippe Couillard  
Ministre de la Santé et des Services Sociaux.  
Service de lutte contre le tabagisme  
1000, Route de l'Église, bur. : 310  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 3V9

Objet : Consultation sur le tabac.

---

Monsieur le Ministre,

Il y a 40 ans mon père fonda Cadrin Machines Inc, et il y a 40 ans cette année que je suis né. Cela n'est pas une coïncidence. En effet, mon père a toujours dit et ce, dès mon jeune âge, que cette entreprise, il l'avait fondée avec l'idée qu'elle serait pour moi un jour. WOW que j'étais fier...et lui aussi. J'ai grandi excité à l'idée d'y prendre place, j'ai étudié à l'université Laval et j'avais hâte de terminer mes études. Quant à mon père, vous pouvez vous imaginer à quel point il était fier et heureux en 1988 de me voir y prendre place. De voir enfin son rêve se réaliser, léguer une entreprise à son fils. Quel bel héritage s'est-il dit et avec raison d'ailleurs !

L'entreprise exploitait à l'époque une centaine de distributrices automatiques de cigarettes dans les bars, les restaurants et d'autres endroits publics de la grande région de Québec. Je me rappelle de l'époque où j'y travaillais comme étudiant et que l'entreprise exploitait même une distributrice de cigarettes dans la salle d'attente de l'hôpital de Montmagny. Il faut encore vivre aujourd'hui pour constater le changement dans la mentalité des gens. Voilà un bel exemple de ce qui est convenu d'appeler l'évolution sociale mais, dans mon cas, cela démontre que le commerce que nous avions était légal, utile et noble.

Nous voilà 40 ans plus tard et nous sommes maintenant perçus bien différemment. Nous ne sommes plus les bienvenus paraît-il... Il n'en demeure pas moins que Cadrin Machines inc est une entreprise qui a généré au fils des ans des millions de \$\$\$ de chiffres d'affaires, payé des taxes et des impôts, rayonné bien au-delà des frontières canadiennes et surtout, créé des emplois.

Aujourd'hui l'entreprise œuvre dans deux champs d'activités tous deux reliés au tabac. D'abord l'entreprise conçoit et fabrique des distributrices automatiques de cigarettes qu'elle vend à des exploitants aux Canada et aux États Unis. En second lieu, elle exploite environ 80 distributrices de cigarettes dans les bars de la grande région de Québec. Force est d'admettre que l'interdiction de la cigarette dans les bars et/ou l'interdiction des distributrices de cigarettes, causeront la mort de Cadrin Machines inc. À elle seule l'interdiction du tabac dans les bars causera, la fin de l'entreprise puisque il n'y aura plus lieu d'y exploiter nos appareils et ceux que nous fabriquons actuellement ne trouveront jamais preneur.

## **Vos projets de lois et de règlements.**

Puisque vous avez déjà affiché vos couleurs, que vos intentions sont perceptibles et que la tendance « sociale » à l'égard du tabac ne jouent aucunement en notre faveur, vous comprendrez que je ne vois pas l'utilité pour moi de discuter sur la pertinence de ce que vous envisagé de faire avec le tabac particulièrement dans les bars ou en ce qui concerne les distributeurs automatiques. Je crois plutôt que les jeux sont faits. Je n'ai rien à redire sur le fondement de vos actions et tous ce qui motive vos projets de lois. Humblement, je n'ai aucun argument valable qui tienne la route contre les indéniables effets nocifs du tabac. D'ailleurs, personne ne devrait se vanter d'en avoir à défaut de vouloir insulter l'intelligence humaine quant à la relation tabac-santé. Toutefois il en est autrement lorsque j'anticipe la mise en application de vos actions. À mon avis c'est là où les problèmes surviendront.

Mes craintes et mes préoccupations se situent au niveau de l'application de vos lois. Déjà les appréhensions grandissantes de tous nos clients suite à vos sorties publiques des derniers mois se sont traduits par des annulations de contrats de fabrications d'appareils totalisant près de **\$300,000.00**. C'est catastrophique. Nos ventes de tabac dans nos distributeurs chutent à un rythme constant et nos entrepôts débordent d'appareils que nous avons été obligés de retirer des endroits où il nous est maintenant interdit d'en faire l'installation et/ou l'exploitation.

À mon avis dans tous vos projets de lois et règlements le principal défi que vous devrez affronter n'est pas la justification de vos gestes car même les fumeurs savent au fond d'eux que le tabac est nocif. Non, votre problème n'en est pas un de fond mais plutôt d'application. Les embûches et les problèmes viendront plutôt suivant la stratégie que vous allez adopter pour mettre tout ça en action et quelle place sera réservée aux droits et libertés et au respect des individus.

Notre situation est bien représentative des enjeux relatifs à l'application prochaine de vos lois et règlements en matière de tabac. Permettez-moi de vous faire état de notre problématique et de vous démontrer les effets dévastateurs de vos politiques futures.

### ***Dans la phase terminale....de notre « cancer corporatif »...***

Aujourd'hui c'est connu, le tabac tue bien des gens. Mais voilà que la « maladie du tabac » s'attaque à des entreprises. Au prise avec la menace grandissante de l'intervention gouvernementale, notre entreprise se meurt, atteinte d'un espèce de syndrome dû aux effets secondaire de la mise en application du « traitement » légal qu'on y impose. Et comme n'importe quelle personne que la maladie frappe, nous ne l'avons jamais demandée. La maladie n'est pas attribuée au mérite ou au « démérite » et je ne crois pas que personne ne la souhaite.

Nous combattons la « maladie » depuis un certain temps et avons concentré notre énergie aux aspects de notre entreprise sur lesquels nous avons de l'influence (service, qualité, innovation, etc) tout en demeurant positifs quant à ceux pour lesquels nous n'avons aucun contrôle comme les hausses constantes de taxes, la contrebande et les politiques restreignant l'usage du tabac, l'introduction des nouvelles pièces de monnaies, etc... Nous encaissons coups après coups, vivant de rechute en rechute, la maladie nous rattrapant sans cesse.

Malade, atteinte du « cancer corporatif » provoqué par le tabac, mon entreprise aujourd'hui se meure. Je n'implore même plus votre clémence en ne bannissant pas les distributrices de cigarettes ni en n'interdisant pas le tabac dans les bars. Je sais pertinemment que je ne gagnerai jamais ce combat et comme ces trop nombreux et malheureux cancéreux en phase terminale, je m'y suis résigné, prêt à affronter l'inévitable destin. En phase terminale, je ne souhaite même plus de remède miracle qui ramènerait mon entreprise à la vie, à la santé, mais je suis prêt à affronter la fin. Serein, je ne souhaite qu'une chose maintenant, soit de m'éteindre dans la dignité et le respect. **Et pour moi, mourir dans le respect c'est d'être indemnisé pour la perte de jouissance de la vie, cette vie que vous vous apprêtez à extirper de mon entreprise.**

Que vous « expropriez la vie » de mon entreprise en la rendant inopérable, je m'y suis résigné. Mais comme pour toute expropriation, je souhaite être indemnisé. Personnellement, je vais encore survivre au lendemain de la mort de mon entreprise, mais je me retrouve devant rien. L'héritage que mon père voulait me laisser s'envole en fumée. Sans ressources accumulées, sans fond de pension, sans droit au chômage parce que j'ai eu le « malheur » d'être président d'une entreprise, sans commerce, je me retrouve avec rien....

Devant ce qui attend mon entreprise, je me sens dépossédé, trahi, volé, dépouillé de mes biens, ceux qui m'ont permis de vivre, de nourrir mes enfants et ce, en toute légalité, en payant taxes, permis et impôts. Le plus frustrant c'est que je vais perdre mon entreprise non pas parce que j'ai mal assumé mon rôle de gestionnaire, ni par incompetence, mais par des lois et règlements qui me touchent droit au cœur et me seront fatals. L'entreprise que j'ai dirigée pendant 17 ans n'a plus aucune valeur, moi qui travaillais à en faire un fond de pension, voilà qu'on lui enlèvera sous peu, toute sa valeur. Je me retrouverai devant rien, 17 ans de labeur qui s'effondre.

Je n'ai pourtant rien fait d'illégal. Je voulais simplement gagner ma vie. Je ne contreviens à aucune loi et je vend un produit qui est légal. Un produit qui a permis à tant de gouvernements d'amasser des sommes importantes, qui fut une source de revenu escompté, qui a contribué à tant de projets comme le stade olympique. La source de l'argent n'était peut être pas « noble et saine » mais son usage jadis servait bien les intérêts des gouvernements et des québécois. Je conviens toutefois que les calculs ont changé et que vous évaluez que les effets nocifs du tabac sont aujourd'hui sans égal à ce qu'il vous rapporte en taxes... et en popularité. Mais ça c'est un autre débat....Il n'en demeure pas moins malgré tout, que les conséquences des lois et règlements à venir me seront fatals.

Quelque soit le délai que l'on m'accordera suivant la loi, la valeur de mon entreprise sera 0\$ à son expiration. C'est comme si le gouvernement disait à quelqu'un qu'il effacera la valeur de tous ses REER mais qu'il lui donne 1 ou 2 ans pour « se virer de bord »...Ça n'a aucun bon sens. Le gouvernement a-t-il une recommandation à me faire pour réagir adéquatement afin de récupérer si vite autant d'actifs accumulés pendant 15 ou 20 ans?

Je ne demande pas la lune mais **une compensation financière juste et raisonnable** qui va me permettre d'absorber le choc financier qui va suivre, de reprendre mon souffle et de réintégrer le cercle de l'entrepreneuriat. Fonder une nouvelle entreprise, re-crée des emplois et re-contribuer à la croissance économique du Québec, à même une compensation financière juste et raisonnable de l'État, voilà la compensation qui me serait acceptable. J'ai de belles réalisations à mon actif d'entrepreneur et le goût de poursuivre. **Vous savez, on peut tuer l'entreprise d'un entrepreneur mais il ne faut à aucun prix tuer l'esprit et l'âme d'un entrepreneur. Car ne sont-ils pas la plus grande richesse économique du Québec?? Prenez garde de dilapider ce précieux actif qui vous est donné d'exploiter en tant que gouvernement. Vous et moi ne vivrons jamais assez longtemps pour en évaluer les pertes conséquentes.**

### **Une piste de solution**

Ce que j'ai bâti comme entreprise constitue mon patrimoine et celui de mes enfants. Ces actifs que sont les distributeurs automatiques de cigarettes, ont une valeur et génèrent des revenus et des profits. Si une politique gouvernementale les rendent inopérables, il me prive non seulement de mon patrimoine, mais également de revenus pour les années à venir. Voici quelques chiffres :

Chiffres d'affaires en 2004 :	586,391\$
Profit bruts :	102,498\$
Actifs de l'entreprise au 31/12/04 :	348,900\$

Je vous invite à faire le calcul de ma perte ne serait-ce que pour les 5 prochaines années et vous en viendrez à la conclusion que les préjudices sont énormes et que contrairement aux restaurants et aux bars, je ne pourrai continuer d'exercer mon commerce au lendemain d'une éventuelle politique interdisant le tabac dans les endroits publics où sont installés mes appareils.

Je crois qu'il existe une solution qui serait équitable à mettre de l'avant. Il faudrait que le gouvernement conçoive un programme de compensation qui stipule que chaque exploitant de distributeurs de cigarettes recevraient une compensation financière basée sur le nombre d'appareil distributeur qu'il exploite. Dès l'adoption de la loi réglementant l'usage du tabac dans les lieux publics il disposerait d'un délai de 3 mois pour retirer les appareils des endroits où ils sont installés.

Ceci serait une solution équitable qui réglerait le problème définitivement, rapidement et éviterait une lente agonie pour les exploitants. Par exemple, si la loi est sanctionnée le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les exploitants auraient jusqu'au 31 mars 2006 pour retirer leurs appareils et recevoir leur compensation. Les bars et restaurants seraient sans fumée en moins de 3 mois, l'incidence économique serait moindre et l'objectif de la loi serait atteint rapidement.

### **Assumer la responsabilité de ses actes.**

Le gouvernement a, par le passé, prit ses responsabilités dans des cas similaires. Dédommagé des employés, des entrepreneurs, des propriétaires fonciers devant des fermetures d'entreprises, des expropriations et je n'en demande pas moins. Les agriculteurs ont droit à un soutien devant le phénomène de la vache folle, les producteurs de bois d'œuvre aussi devant les barrières tarifaires américaines, Bombardier devant la compétition internationale, les employés de la Davie si souvent sauvés par des investissements majeurs du gouvernement. Que dire des indemnités reçues par les employés du gouvernement mis à pieds pour des raisons de restructuration et des compensations que recevront les propriétaires de bars qui se verront retirer leurs appareils de loteries vidéo. Enfin, à combien se chiffre l'aide totale consentie aux travailleurs et aux industries du secteur de l'amiante depuis que cette dernière fut diagnostiquée nocive pour la santé? Bref les exemples ne manquent pas, et je n'en demande pas moins qu'un traitement similaire, c'est une question d'équité, de dignité et de respect. J'ai aussi besoin de votre aide et vous pouvez « soulager » mes souffrances.

Monsieur le Ministre, j'implore votre jugement. Aussi justifié que vous êtes de régler sur le tabac, aussi grande est votre responsabilité à l'égard des conséquences sur mon entreprise. Cette guerre que vous menez contre le tabac, j'en suis une innocente victime et malgré tout nous souhaitons tous que le bien et le bon sens triomphe. **Vous avez le devoir d'aller au front mais vous avez également la responsabilité et le pouvoir de préserver la dignité de ceux dont les entreprises vont mourir au combat au nom de la santé. Vous pouvez gagner cette guerre mais vous n'avez pas à me tuer de sang froid pour le bien de la cause puisque le coup qui nous sera fatal, proviendra de vos fusils....**

Robert Cadrin, Président  
Cadrin Machines Inc.